

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 JUILLET 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 juillet 2018 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance du 10 juillet 2018 à 19 h 30.

2018-07-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018
- 3.2. Adoption du règlement numéro 320-01-18 modifiant le règlement numéro 320-17 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats
- 3.3. Avis de motion sur le Règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux
- 3.4. Dépôt du Projet de règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux
- 3.5. Avis de motion sur le règlement numéro 324-18 sur la gestion contractuelle
- 3.6. Dépôt du Projet de règlement numéro 324-18 sur la gestion contractuelle
- 3.7. Avis de motion sur le Règlement numéro 325-18 remplaçant le règlement concernant la sécurité, paix et l'ordre numéro 292-09 (RMH 460-2018)
- 3.8. Dépôt du Projet de règlement numéro 325-18 remplaçant le règlement concernant la sécurité, paix et l'ordre numéro 292-09 (RMH 460-2018)
- 3.9. Avis de motion sur le Règlement numéro 326-18 relativement à l'élargissement des pouvoirs et obligations de la directrice générale et secrétaire-trésorière
- 3.10. Dépôt du Projet de règlement numéro 326-18 relativement à l'élargissement des pouvoirs et obligations de la directrice générale et secrétaire-trésorière
- 3.11. Dépôt de la correspondance
4. Ressources humaines
- 4.1. Démission de pompiers
- 4.2. Embauche de pompiers
5. Finances et administration
- 5.1. Approbation de la liste des comptes de juin 2018
6. **Période de questions**
7. Sécurité publique et incendie
- 7.1. Demande d'autorisation d'utilisation d'un terrain privé pour un bassin d'eau
- 7.2. Demande d'autorisation à la *Société d'assurance-automobile du Québec (SAAQ)* pour un véhicule d'urgence
8. Transport et voirie
- 8.1. Autorisation de demande de soumissions pour la vente de la vieille déchiqueteuse à branches
- 8.2. Mandat à *DeveloTech* pour l'achat de signalisation pour le développement résidentiel derrière le parc André-Leblanc

- 8.3. Mandat à l'ingénieur pour les travaux de réhabilitation de la chaussée et le drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore Sud
- 8.4. Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local – Travaux de réhabilitation de la chaussée et du drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore sud
9. Environnement et hygiène du milieu
- 9.1. Octroi du contrat pour l'achat, la distribution de bacs roulants et de comptoir ainsi que pour la collecte des résidus alimentaires (achat regroupé)
- 9.2. Résolution d'appui à la demande à la municipalité de Saint-Polycarpe pour la demande d'aide financière dans le cadre du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22)
10. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
- 10.1. Demande d'autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ)
- 10.2. Mandat à *Philippe Meunier, consultant en urbanisme* pour la concordance au règlement 167-20 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
- 10.3. Mandat à *Philippe Meunier, consultant en urbanisme* pour les amendements aux règlements d'urbanisme dans le contexte de la légalisation du cannabis
- 10.4. Mandat à *Philippe Meunier, consultant en urbanisme* pour une séance de travail pour les modifications aux règlements d'urbanisme
11. Loisirs, culture et vie communautaire
12. Autres sujets :
13. **Période de questions**
14. Levée de l'assemblée.

Tous les membres du conseil étant présents, l'ensemble de ces membres consent à l'ajout des sujets aux points 8.3 et 8.4 à l'ordre du jour et à sa prise en considération, malgré le fait que les documents et/ou l'information utiles à la prise de décision n'ont pas été communiqués au moins soixante-douze heures avant la présente séance, aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-07-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2018

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François d'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-07-03

Mention de la secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA :

- Aucun changement n'a été apporté entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption ;
- Aucune dépense ne découle de ce règlement.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 320-01-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 320-17 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 12 juin 2018 par le conseiller Raymond Leclair ;

ATTENDU QUE le Projet de règlement numéro 320-01-18 intitulé *Projet de règlement numéro 320-01-18 modifiant le règlement numéro 320-17 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats* a été déposé par le conseiller Raymond Leclair, à la séance ordinaire du 12 juin 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller François d'André
ET RÉSOLU à l'unanimité

QU'il soit statué et ordonné par règlement que le Conseil municipal statue et ordonne comme suit :

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 320-17 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats est modifié par l'ajout de l'article suivant :

«Article 3.1

- b) tout responsable d'activité budgétaire peut autoriser des dépenses et contracter pour des travaux de voirie au nom de la municipalité à la condition de n'engager ainsi le crédit de la municipalité que pour l'exercice courant et dans la limite des enveloppes budgétaires sous sa responsabilité. L'autorisation suivante est toutefois requise lorsque le montant de la dépense ou du contrat pour des travaux de voirie en cause se situe dans la fourchette indiquée :

FOURCHETTE	
0 \$ à 2 500 \$	directeur général et secrétaire-trésorier
> 2 500 \$ à 5 000 \$	maire
> 5 000 \$	conseil municipal

ARTICLE 2

L'article 3.1 b) est remplacé par 3.1 c) et l'article 3.1 c) est remplacé par 3.1 d)

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-07-04

AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-18 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Marie Lavoie pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux*.

2018-07-05

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-18 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Jean-Marie Lavoie dépose le *Projet du règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus*.

2018-07-06

AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 324-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est donné par le conseiller Raymond Leclair pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 324-18 sur la gestion contractuelle*.

2018-07-07

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 324-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Raymond Leclair dépose le *Projet du règlement numéro 324-18 sur la gestion contractuelle*.

2018-07-08

AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 325-18 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, PAIX ET L'ORDRE NUMÉRO 292-09 (RMH 460-2018)

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Marie Lavoie pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 325-18 remplaçant le règlement concernant la sécurité, paix et l'ordre numéro 292-09 (RMH 460-2018)*.

2018-07-09

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 325-18 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, PAIX ET L'ORDRE NUMÉRO 292-09 (RMH 460–2018)

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Jean-Marie Lavoie dépose le *Projet du règlement numéro 325-18 remplaçant le règlement concernant la sécurité, paix et l'ordre numéro 292-09 (RMH 460–2018)*.

AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 326-18 RELATIVEMENT À L'ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS ET OBLIGATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

2018-07-10

Avis de motion est donné par le conseiller Paul Gauthier pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 326-18 relativement à l'élargissement des pouvoirs et obligations de la directrice générale et secrétaire-trésorière*.

2018-07-11

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 326-18 RELATIVEMENT À L'ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS ET OBLIGATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Paul Gauthier dépose le *Projet du règlement numéro 326-18 relativement à l'élargissement des pouvoirs et obligations de la directrice générale et secrétaire-trésorière*.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
11-06-2018	Stéphane De Garie, responsable du programme Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Programme Environnement-Plage
12-06-2018	France D'Amour, greffière de la MRC et de la cour municipale régionale MRC Vaudreuil-Soulanges	Projet de règlement de contrôle intérimaire numéro 230-2 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 230-1 – Pôle régional de santé - Milieu de vie
22-06-2018	André Fortin, Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales
06-07-2018	Céline Chayer, directrice générale Municipalité de Rivière-Beaudette	Fin de l'entente avec la municipalité de Saint-Télesphore pour espace clos

2018-07-12

DÉMISSION DE POMPIERS

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones,
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore accepte la démission des pompiers Kevin Lalonde et Marc-André Tremblay ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore accepte la demande d'année sabbatique du pompier Serge-Robert Lalonde, effectif en date des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-07-13

EMBAUCHE DE POMPIERS

Il est proposé par le conseiller François d'André,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore procède à l'embauche d'Antoine Hamel et de Julien Lavigueur au poste de pompier au Service de Sécurité incendie de la Municipalité ;

QUE la Municipalité autorise le maire Yvon Bériault à signer l'entente de travail entre les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-07-14

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1 ^{er} au 30 juin 2018	20 705,89 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 30 juin 2018	12 858,77
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 30 juin 2018	97 983,96
Comptes à payer au 30 juin 2018	8 963,04
TOTAL	140 511,66 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de juin 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François d'André,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes de juin 2018 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1^{er} au 30 juin 2018 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 30 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes dans la salle ont posé des questions sur les sujets suivants :

- Ristourne de la Sûreté du Québec.

Le maire, Yvon Bériault, mentionne le fait que la Municipalité ne reçoit pas de ristourne de la Sûreté du Québec mais plutôt un compte supplémentaire.

2018-07-15

DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION D'UN TERRAIN PRIVÉ POUR UN BASSIN D'EAU

CONSIDÉRANT les exigences du schéma de couverture des risques en sécurité incendie émis par le Ministère de la sécurité publique,

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 3764634 situé sur la route 340 possède un bassin d'eau déjà existant et qu'il est bien situé stratégiquement pour l'alimentation en eau de camions citernes de Services de sécurité incendie lors d'intervention sur le territoire de la Municipalité,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller François d'André,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt,
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore demande l'autorisation auprès du propriétaire du lot numéro 3764634 situé sur la route 340, dans le but de procéder à l'installation d'une prise d'eau statique directement au bassin d'eau existant sur le dit lot afin de pouvoir puiser l'eau de ce dernier pour alimenter les camions citernes lors d'intervention incendie sur le territoire de la Municipalité ;

D'AUTORISER le maire, Yvon Bériault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA à signer l'Entente afférente à cette autorisation ;

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie, après signature de l'Entente entre les deux parties, à procéder à l'obtention des permis s'il y a lieu et à obtenir les estimés requis pour la

réalisation des travaux afférents à l'installation d'une prise d'eau statique pour le Service de sécurité incendie sur le lot numéro 3764634.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-07-16

DEMANDE D'AUTORISATION À LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) POUR UN VÉHICULE D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Marc-André Dubé, demande l'autorisation à la Municipalité de Saint-Télesphore pour la reconnaissance de son véhicule personnel en véhicule d'urgence pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité, auprès de la *Société d'assurance-automobile du Québec* (SAAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE, selon le *Règlement sur les véhicules d'urgence, les véhicules munis de feux jaunes clignotants ou pivotants et les cyclomoteurs pour personnes handicapées* de la SAAQ, l'article 16.1 (6) stipule que la Société (SAAQ) reconnaît un véhicule routier comme véhicule d'urgence (...) s'il est utilisé principalement à l'une des fins suivantes : pour se rendre d'urgence sur les lieux d'un incendie à la condition que ce véhicule soit la propriété du directeur d'un service d'incendie constitué de pompiers volontaires :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Dubé est le directeur du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Télesphore et que tous les critères de l'article 16.1 du *Règlement sur les véhicules d'urgence, les véhicules munis de feux jaunes clignotants ou pivotants et les cyclomoteurs pour personnes handicapées* de la SAAQ, sont rencontrés,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller François d'André
ET RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur Marc-André Dubé, directeur du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Télesphore, à procéder à une demande auprès de la *Société d'assurance-automobile du Québec* (SAAQ), pour la reconnaissance de son véhicule personnel en véhicule d'urgence ;

QU'aucun dédommagement n'est alloué de quelque nature que ce soit pour la conversion du véhicule personnel de monsieur Marc-André Dubé en véhicule d'urgence, ni aucune compensation pour l'utilisation de son véhicule pour le Service de sécurité incendie pour se rendre d'urgence sur les lieux d'un incendie ;

QUE le véhicule demeure l'entière propriété de monsieur Marc-André Dubé et qu'il en assume l'entière responsabilité et tous les frais d'usages courants pour son utilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-07-17

AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA VENTE DE LA VIEILLE DÉCHIQUETEUSE À BRANCHES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton et de Saint-Télesphore sont co-proprétaires de la vieille déchiqueteuse à branches ;

CONSIDÉRANT QUE les trois municipalités ont procédé à la location d'une déchiqueteuse à branches neuves depuis le mois de mai 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'il n'est plus nécessaire de conserver la vieille déchiqueteuse,

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE DEMANDER aux municipalités de Saint-Clet et de Sainte-Justine-de-Newton de procéder conjointement à la vente de la vieille déchiqueteuse par le biais de chacun de leurs journaux municipaux au plus offrant des offres à recevoir pour l'ensemble des trois municipalités.

Les municipalités ne s'engagent à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-07-18

MANDAT À DEVELOTECH INC. POUR L'ACHAT DE SIGNALISATION POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DERRIÈRE LE PARC ANDRÉ-LEBLANC

SUITE à l'offre de service reçue de *DeveloTech inc.*

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE MANDATER la compagnie *DeveloTech inc.* pour l'achat de signalisation pour le développement résidentiel derrière le parc André-Leblanc, pour un montant budgétaire de 3 041,09 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-07-19

MANDAT À L'INGÉNIEUR POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE ET LE DRAINAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-TÉLESPHORE SUD

SUITE à l'offre de services professionnels d'ingénierie de la firme *CDGU Ingénierie urbaine*,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *CDGU Ingénierie urbaine* pour la révision des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation de la chaussée et du drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore Sud pour une somme totalisant 12 500 \$ plus les taxes applicables.

Ce mandat inclut des estimés aux fins d'une demande d'aide financière ainsi que les procédures d'appels d'offres par option au kilomètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE ET DU DRAINAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-TÉLESPHORE SUD

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Télesphore a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Télesphore désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Télesphore s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Télesphore choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-07-21

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT, LA DISTRIBUTION DE BACS ROULANTS ET DE COMPTOIR AINSI QUE POUR LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES (ACHAT REGROUPE)

ATTENDU QU'un appel d'offres regroupé pour l'achat, la distribution de bacs roulants et de comptoir ainsi que pour la collecte des résidus domestiques (résidus alimentaires acceptés) a été produit par la municipalité de Très-Saint-Rédempteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a choisi d'adhérer à cet achat regroupé ;

ATTENDU QUE cet appel comporte les deux (2) éléments suivants :

- Assemblage, transport et distribution de 353 unités de bacs roulants de 45 litres et de 353 unités de bacs de comptoir de 7 litres ;
- Collecte, transport et disposition des résidus alimentaires acceptés pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2018 et le 31 décembre 2019 avec possibilité de reconduction pour les périodes comprises entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020 et entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont déposés les prix suivants pour ledit appel d'offres :

Entreprise	Bacs roulants et bacs de comptoir Taxes incluses	Collecte, transport et disposition des résidus alimentaires acceptés Taxes incluses	TOTAL Taxes incluses
Robert Daoust et fils inc.	13 697,84 \$	35 675,25 \$	49 373,09 \$
Col Sel Transit inc.	12 013,51 \$	67 271,59 \$	79 285,10 \$

ATTENDU QUE les deux (2) soumissionnaires sont conformes au document d'appel d'offres,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour l'achat, l'assemblage, le transport et la distribution de 353 unités de bacs roulants de 45 litres et de 353 unités de bacs de comptoir de 7 litres ainsi que pour la collecte, le transport et la disposition des résidus alimentaires acceptés (achat regroupé) à toutes les semaines pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2018 et le 31 décembre 2019 avec possibilité de reconduction pour les périodes comprises entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020 et entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Robert Daoust et fils inc.* au montant de 49 373,09 \$ taxes incluses, le tout conformément au devis de soumission, le tout payable par le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-07-22

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE POUR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R.22)

CONSIDÉRANT les exigences contenues au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;

CONSIDÉRANT le fardeau financier majeur qui incombe aux propriétaires des résidences devant se conformer à ce règlement ;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'égout peut faire l'objet d'une subvention allant jusqu'à 50% et qu'il y a lieu d'assurer une équité dans les subventions dont peuvent bénéficier les municipalités et les citoyens ;

CONSIDÉRANT que la seule aide financière offerte aux propriétaires d'installations septiques voulant se conformer au règlement Q-2, r.22 est un crédit d'impôt provincial correspondant à 20% des dépenses admissibles qui excèdent 2 500\$;

CONSIDÉRANT que le financement de la mise aux normes des installations septiques par le biais d'un règlement d'emprunt municipal prive les propriétaires du crédit d'impôt provincial disponible ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François d'André
ET RÉSOLU

D'APPUYER la municipalité de Saint - Polycarpe dans sa demande au gouvernement du Québec de mettre en place diverses mesures d'aide financière afin d'aider les propriétaires à se conformer aux exigences contenues au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

2018-07-23

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) pour le lotissement et l'acquisition d'une parcelle de terre située en zone agricole pour un usage agricole a été déposée à la Municipalité de Saint-Télesphore ;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'occasionne aucune perte de sol agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à nos règlements municipaux et au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges :

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller François d'André,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore appuie la demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) pour le lotissement et l'acquisition d'une parcelle de terre du lot 3 974 227 du cadastre du Québec, le tout étant conforme à nos règlements municipaux et au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-07-24

MANDAT À PHILIPPE MEUNIER, CONSULTANT EN URBANISME POUR LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 167-20 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

SUITE à l'offre de service datée du 4 juillet 2018 de *Philippe Meunier, consultant en urbanisme*,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier,
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Philippe Meunier, consultant en urbanisme*, pour effectuer les amendements aux règlements d'urbanisme (plan d'urbanisme, zonage et permis et certificats) afin d'assurer la concordance au règlement 167-20 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relativement aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, le tout pour un montant budgétaire de 1 473,43 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-07-25

MANDAT À PHILIPPE MEUNIER, CONSULTANT EN URBANISME POUR LES AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DANS LE CONTEXTE DE LA LÉGALISATION DU CANNABIS

SUITE à l'offre de service datée du 4 juillet 2018 de *Philippe Meunier, consultant en urbanisme*,

il est proposé par le conseiller François d'André,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Philippe Meunier, consultant en urbanisme*, pour effectuer les amendements aux règlements d'urbanisme dans le contexte de la légalisation du cannabis, le tout pour un montant budgétaire de 1 609,65 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-07-26

MANDAT À PHILIPPE MEUNIER, CONSULTANT EN URBANISME POUR UNE SÉANCE DE TRAVAIL POUR LES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

SUITE à l'offre de service datée du 6 juillet 2018 de *Philippe Meunier, consultant en urbanisme*,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Philippe Meunier, consultant en urbanisme*, pour une séance de travail afin de déterminer les modifications souhaitées aux règlements d'urbanisme, le tout pour un montant budgétaire de 287,44 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen remercie les membres du conseil et les encourage à continuer leur beau travail.

2018-07-27

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller François d'André,
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 10 juillet 2018 soit levée à 20 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Monsieur Yvon Bériault, maire

Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière